

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2021

Point n° 7a à l'ordre du jour

Délibération n° 2021-14

Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la « réalisation de prestations d'appui opérationnel dans les domaines de la logistique, du contrôle et de l'assurance qualité pharmaceutique ainsi qu'en gestion de projet ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la réalisation de prestations d'appui opérationnel dans les domaines de la logistique, du contrôle et de l'assurance qualité pharmaceutique ainsi qu'en gestion de projet.

Article 2 - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 30 mars 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration